

# Asopen

# 5<sup>open</sup>.70

## MODIFICATION DE JAUGE AU 01 FEVRIER 2008

A partir du 1 mars 2008, il a été convenu avec l'architecte Groupe FINOT, le chantier Philéas et l'ASOPEN, que chaque bateau devra être en conformité avec les règles suivantes :

### A : Hale Bas :

Les bateaux devront être équipés d'un hale bas de bôme positionné conformément au descriptif du chantier. Ce hale bas a pour objet principal le maintien au portant d'une certaine tension sur la chute de la grand voile, même si l'écoute en était fortement choquée.

Il ne sera pas autorisé de mouflages ou autres artifices permettant de rendre le hale bas plus puissant.

Descriptif visible sur [www.phileasboats.com](http://www.phileasboats.com) et kit disponible auprès des revendeurs.

### B : Capelage de spi :

La poulie de capelage du spi est désormais fixée à 7050 mm de la coupe de base du tube de mât. Elle doit donc être descendue sur les mâts qui ont été livrés avant le 31 janvier 2008.

Descriptif visible sur [www.phileasboats.com](http://www.phileasboats.com) et kit disponible auprès des revendeurs.